

65, rue de Richelieu
75002 Paris
+33 (0)1 55 42 75 00
www.chartes.psl.eu

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025 - 21 : APPROBATION DES MODALITÉS D'AUDITION DES CANDIDATS A LA DIRECTION

Vu l'article 8 du décret n°87-832 du 8 octobre 1987 relatif à l'École ;

Vu l'article 2-4 du règlement intérieur de l'École ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 7 octobre 2025, approuve les modalités d'audition suivantes :

- Chaque candidat dispose de dix minutes pour présenter sa candidature et son projet, puis de quinze minutes de discussion avec les membres du Conseil d'administration.
- L'heure d'ouverture du CA exceptionnel du 14 octobre est fixée à 11 heures.
- L'ordre de passage des candidats, établi par tirage au sort, est le suivant :
 - 11h00 - 11h30 : François Ploton-Nicollet
 - 11h30 - 12h00 : Solveig Serre
 - 12h00 - 12h30 : Sylvio de Franceschi
- Les auditions se tiendront en présentiel uniquement, pour les candidats comme pour les membres du conseil, à l'exception d'un membre élu, représentant des directeurs d'études, qui suivra les auditions et votera en distanciel. Une version papier du vote exprimé électroniquement sera déposée dans l'urne, afin d'en garantir la confidentialité.
- A l'issue des auditions, les membres du conseil délibèrent sur les candidatures. Il est ensuite procédé à un vote à bulletin secret.
- Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour, un second vote est organisé avec les candidats arrivés en tête.

- Nombre de votants : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de l'École nationale des
chartes - PSL

Christophe STRASSEL